



REPONSES ORALES DE LA DIRECTION AUX RECLAMATIONS DP SNU REUNION DU 29 Août 2016

TICKETS RESTAURANTS

Il semblerait que lorsqu'un agent a saisi le code "formation" sur la journée, HOROQUARTZ retire automatiquement 1 ticket restaurant, que l'agent ait déjeuné ou non avec le groupe.
Le SNU demande, si tel est le cas, que l'information soit communiquée à tous les agents.
Que compte faire l'établissement pour régulariser la situation des agents qui auraient perdu un ou plusieurs tickets restaurant à tort, par manque d'information ?

Réponse de la direction :

« C'est une décision qui émane du CIDC et qui s'applique déjà ».

Les DP du SNU-FSU contestent à la fois la réponse et sa légitimité. Cette nouvelle modalité vient d'un paramétrage d'Horoquartz en date de 2016. Le SNU-FSU contesterait le cas échéant la légitimité d'un CIDC à prendre ce genre de décision qui émanerait plutôt de la DG. Le SNU-FSU rappelle que le temps du midi représente un temps libre personnel et que rien n'oblige quelque agent que ce soit, qu'il soit ou non en formation, à déjeuner et à le faire selon des principes qui seraient dictés par le CIDC ou par Pôle emploi. Cette décision empiète sur la liberté individuelle des agents et punit d'une « amende » d'environ 5.40 euros (retrait de la part du ticket restaurant payée par l'établissement) tout agent en formation qui souhaite occuper sa pause du midi à sa convenance. Le SNU-FSU réitérera sa demande à la prochaine réunion DP afin que Pôle emploi revienne à une attitude conforme au droit et à cette notion de respect de la liberté individuelle.

SECURITE

- A Honfleur, et peut-être sur d'autres sites, les fenêtres sont bloquées par un verrou pour ne fonctionner que sur la position verticale. Ceci pour sécuriser un peu plus les lieux. Au vu de la montée des actes terroristes sur notre territoire, cette mesure ne permet pas en cas de besoin de pouvoir évacuer les sites aussi rapidement que nécessaire. Le SNU demande que ces mesures de sécurité soient revues au vu de la nouvelle donne actuelle face aux possibilités d'attaques terroristes afin que demandeurs d'emploi et agents puissent évacuer les lieux le plus rapidement possible (cf affichettes gouvernementales « réagir attaque terroriste » placardées en agence)

Réponse de la direction.

« La consigne en cas de risque d'attentat est plutôt le confinement et non la sortie. Le fait que les fenêtres soient bloquées ne pose donc pas de problème ».

Le SNU-FSU évoque la sécurité de façon générale (incendie, fumée etc) et s'étonne de ce blocage de l'ouverture des fenêtres. Après des recherches nous apprenons grâce aux élus du SNU au CHSCT qu'il s'agit d'une mesure décidée par l'établissement sur l'ensemble des sites de façon à limiter le risque d'intrusion et de vols. L'ELD dispose d'une clé qui peut permettre en cas de besoin le déblocage des fenêtres.

RH

Un poste de REP a été pourvu début juillet 2016 sur le site de ST LO alors que l'ELD était au complet, sans départ officiel annoncé par un membre de cette ELD. Cela crée un malaise dans le collectif qui ne comprend pas la stratégie de l'établissement.

De plus, l'agent qui, pour l'établissement, est "censé partir" vit très mal cette situation et a l'impression qu'il est poussé vers la sortie le plus vite possible !

S'il n'y a pas de départ, l'établissement compte-t-il conserver une ELD aussi importante, alors que les postes de conseillers font cruellement défaut sur ce site ?

N'y a-t-il pas une incohérence avec le discours tenu par l'établissement sur la prévention des RPS ?

Réponse de la direction

Saint-Lô est le plus gros site du département de la Manche auquel est rattaché un point relais. Il ne s'agit pas de forcer un collègue à partir mais de renforcer le site.

Le SNU-FSU précise ne pas reprocher à la direction de renforcer un site mais fait remarquer qu'un échange en amont avec l'agent pressenti comme étant sur le départ aurait simplifié la situation.

TEMPS DE PAUSE A LA DPRS

Depuis cet été, il est demandé aux agents connectés au téléphone à l'étage de faire une demande préalable par mail avant de faire une pause pour éviter que tous les agents la fassent au même moment,

Les DP SNU estiment que les agents sont responsables et en capacité de gérer la rotation des pauses. Cette pratique n'a-t-elle un autre but que celui d'infantiliser les agents concernés ?

Une fois de plus, n'y a-t-il pas une incohérence avec le discours tenu par l'établissement sur la prévention des RPS ?

Réponse de la direction.

« Jamais une telle consigne n'a été demandée par la direction du site à ses managers ».

Le SNU-FSU invitent donc les collègues auxquels un tel mode opératoire serait proposé de le considérer comme nul et non avenu.

Les élu(e)s DP SNU-FSU ont fait remarquer à la direction que ce n'est pas par hasard que de telles réclamations remontent.

AMBASSADEURS DIGITAUX

Certains agents de la DPRS ont appris la nomination d'ambassadeurs digitaux par le biais d'un mail les conviant à une réunion,

Comme sur la plupart des sites, aucun appel à volontariat n'a été lancé alors que peut-être d'autres agents auraient pu être intéressés,

A plusieurs reprises, les DP ont alerté sur le manque d'appel à volontariat.

Une fois de plus, certains agents vivent mal cette situation et se sentent lésés.

Encore une incohérence avec le discours tenu par l'établissement sur la prévention des RPS.

Réponse de la direction

Cette décision a été prise suite à la réunion d'un groupe de travail à ce sujet à la DPRS.
Le SNU-FSU demande plus de clarté dans l'attribution des tâches transverses via le recours au volontariat.

**La prochaine réunion est programmée le 20 septembre 2016.
Merci de nous faire parvenir vos réclamations pour le 13 septembre 2016 au plus tard.**

Une adresse mail est à votre disposition pour toute réclamation :

dpsnubn@gmail.com

**Vos Délégués-es du Personnel SNU pôle emploi FSU de Basse-Normandie :
Sandrine DUSSAUT, Sandrine FONTANEL, Fabien LEMARCHAND,
Franck MESSIDOR, Isabelle ROULAND, Isabelle SANCHEZ,
Nuriyé YELKEN**